

**VOUS ÊTES ICI : ACCUEIL > PRÉSENTATION**

## Historique

L'Institut offre la caractéristique d'être à la fois un jeune institut puisqu'il a été créé en 2007, et de disposer d'une longue expérience en tant que successeur de l'IREDE (Institut de recherche européenne de droit économique).

La création de l'Institut est en réalité le fruit d'une politique volontariste visant à réorienter la recherche en droit européen à Toulouse autour d'une réflexion portant sur l'intégration européenne sans se borner à une approche strictement économique. C'est ce qui a conduit à regrouper des spécialistes de droit communautaire, de droit international privé, de finances européennes et de droit comparé.

L'IRDEIC a succédé en 2007 à L'IREDE (Institut de recherche européenne de droit économique). On y trouve le :

- **CEDRE** (Centre de documentation et de recherche européenne), dont les travaux portent sur le droit européen institutionnel et matériel),
- **CERFF** (Centre d'études et de recherches fiscales et financières), ex CERF auquel a été ajoutée la dimension financière à la dimension fiscale de ses recherches.
- **LIEu** (Laboratoire international et européen) dont les travaux portent sur l'espace juridique européen, sous l'angle du droit international privé et en s'intéressant à la dimension d'espace judiciaire et financier.
- **CDC** (Centre de Droit Comparé), qui apporte la méthode comparatiste aux autres équipes.

**Les activités de recherche** de l'IRDEIC tournent toutes autour de la problématique européenne, sous l'angle des évolutions et dynamiques qui sont à l'œuvre dans la construction de l'espace juridique européen.

**Des programmes de recherches** ont été ouverts au sein de l'IRDEIC sur les problématiques suivantes : une nouvelle gouvernance européenne ; une nouvelle normativité européenne ; une nouvelle politique extérieure européenne ; une mutation des finances locales européennes ; une évolution des systèmes fiscaux du XXI<sup>e</sup> siècle ; une nouvelle fonction et de nouvelles dimensions pour le droit comparé ; un nouveau lien entre droit et économie, notamment sous l'éclairage du droit européen.